

# Séance du 16 novembre 2011

L'an deux mil onze, le seize novembre à 19 heures.

Le Conseil Municipal de Séranvillers-Forenville, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique

Etaient présents : MM BOEZ Pierre - FARAGUNA Antoine - SAUVAGE Guillaume - BANSE Sébastien - BRIDAULT Guy - LERCHE Jean-Jacques - HUART Marc - Mme BUISSET LAVALARD Marie-Bernadette - Mme DE VALICOURT Christine

Etaient absents : LENOTTE François Xavier

Absent excusé : BUISSET Arnaud

Procurations : Mr BUISSET à Mme BUISSET LAVALARD

Mr Marc HUART a été élu secrétaire.

Sur proposition de Mme BUISSET, Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ADOpte** le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2011.

## **I – NOREADE – INTERVENTION DE MR FLAMENT**

Suite au courrier de refus de raccordement de débit de la station de refoulement au fossé de la RD960 du Conseil Général, Mme le Maire a demandé à Mr FLAMENT d'exposer à l'assemblée l'étude que NOREADE a faite pour l'eau pluviale du Hameau de Forenville.

3 solutions sont envisageables pour une pluie décennale :

1. **Réseau gravitaire** (choix envisagé lors de l'expertise en 2002)
  - Avantage : Débit de l'exutoire intéressant
    - Volume de stockage réduit
    - Exploitation
  - Inconvénients : Risque de bouchage
    - Autorisation du gestionnaire de l'exutoire
    - Profondeur de l'exutoire
    - Emplacement de la conduite
  - Coût estimé des travaux : Réseau : entre 64 000 et 200 000 € HT (fonction de l'exutoire)
    - Stockage : 70 000 € HT
2. **Puits d'infiltration**
  - Avantage : Exutoire sur place
  - Inconvénients : Volume de stockage important
    - Réalisation du puits
    - Risque de colmatage
    - Entretien
    - Consultation obligatoire des services de la préfecture
  - Coût estimé des travaux : Puits : 50 000 € HT
    - Stockage : 560 000 € HT
3. **Pompage**

- Avantages : Débit de l'exutoire modulable  
Volume de stockage intéressant  
Diamètre et profondeur de la conduite  
Protection de l'exutoire
- Inconvénients : Coût énergétique supplémentaire  
Exploitation (risque de coupure électrique)  
Autorisation du gestionnaire de l'exutoire
- Coût estimé des travaux : Réseau entre 37 000 et 79 000 € HT (fonction de l'exutoire)  
Station de refoulement 2 pompes : 51 000 € HT  
Stockage : 140 000 € HT

La solution retenue est le **réseau gravitaire** pour les raisons suivantes :

- Pas d'ouvrages à entretenir
- Pas de risque de coupure d'électricité
- Débit de fuite
- Volume de stockage

#### **L'exutoire :**

- Pas d'autorisation du CG59 pour le raccordement au fossé le long de la RD 960 :
  - ✓ Pose du gravitaire possible jusqu'au fossé au point bas de la RD
  - ✓ Inconvénients de la sur-profondeur devant la pépinière
  - ✓ Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour le raccordement dans le fossé en bas de la RD 960.

#### **Le stockage :**

- Conduite sur dimensionnés ou cadres :
  - ✓ 120 ml de canalisations diamètre 1000 mm
  - ✓ 33 ml de canalisations diamètre 2000 mm
  - ✓ 33 ml de cadres de 1.50x2.00 m

#### **Montant de travaux :**

- Estimation : 270 000.00 € HT

Courant 2012 le dossier Loi sur l'eau sera réalisé et déposé. Les travaux seront inscrits au budget de 2013 de NOREADE.

Monsieur HUART fait remarquer aux membres de NOREADE présents que malgré les derniers travaux d'alimentation d'eau potable effectués, la pression reste faible rue de Lesdain. Le problème soulevé va être étudié. Un courrier a été envoyé à NOREADE pour inscription au budget.

## **II – TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 (Loi NOME) a modifié en profondeur le régime de la taxe communale sur l'électricité, aujourd'hui dénommée taxe sur la consommation finale d'électricité. Ces modifications portent sur l'assiette de la taxe mais également sur l'application d'un coefficient multiplicateur à la place d'un pourcentage qui avait été fixé par délibération du conseil Municipal.

Pour l'instauration de cette taxe, la loi distingue 2 types de communes :

⇒ **Les communes dont la population est supérieure ou égale à 2000 habitants.**

Elles ont été invitées à prendre une délibération avant le 1er octobre afin d'instaurer la nouvelle TFCE et fixer le nouveau coefficient applicable au 1er janvier 2012.

⇒ **Les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.**

Les articles L.2333-2 et L.5212-24 du CGCT, dans leur nouvelle rédaction, prévoient la perception de plein droit de la taxe sur la consommation finale d'électricité par le Syndicat, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, à la place des communes membres dont la population recensée par l'INSEE ne dépasse pas le seuil de 2 000 habitants.

La commune doit donc procéder à l'abrogation de la délibération du Conseil Municipal du 5 septembre 1972 approuvée en Sous-préfecture de Cambrai le 7 novembre 1972, où il avait été instauré une taxe municipale sur l'électricité au taux de 8 %.

Madame le maire demande donc au Conseil Municipal de rapporter la dite délibération ci-dessus désignée au 31 décembre 2011.

Séranvillers-Forenville percevait 5 872 €.

**Le Conseil Municipal, après délibération, par 6 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions décide d'abroger la délibération du 5 septembre 1972 instituant la taxe municipale sur l'électricité.**

L'article L5212-24 du CGCT précise que le SIDEC peut « reverser une fraction de la taxe ».

Sans qu'une décision ait été prise quant aux modalités d'un reversement et au montant de celui-ci, le Comité a clairement indiqué dans sa délibération que la question du reversement serait étudiée en Bureau Syndical puis validée par le Comité syndical lors d'une réunion programmée dans les mois à venir.

### **III – DEFIBRILLATEUR – CONTRAT DE MAINTENANCE**

Madame le Maire a contacté Mme NOBLECOURT (formatrice à la Croix Rouge) pour organiser une formation sur les gestes d'urgence et sur la manipulation du défibrillateur à la population. La date retenue est le 19 décembre 2011.

Monsieur BOEZ expose à l'Assemblée la proposition de contrat de maintenance et d'entretien du défibrillateur proposé par URGENTIS.

Celui-ci comprend :

- Un diagnostic de l'installation
- Le suivi par un technicien
- les consommables (batterie, électrode, remplacement, mise en conformité...). Le coût s'élèvera à 224 €/an HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de maintenance et d'entretien du défibrillateur.

### **IV – TRAVAUX SALLE POLYVALENTE - ECOLE**

Les nouveaux radiateurs ont été installés par les Etablissements GLACET.

La pose du carrelage est presque terminée.

La peinture sera effectuée début 2012, par Mr Bruno PIETROWSKI.

La toiture n'est toujours pas faite après plusieurs relances auprès de Mr GABET. Cela reste une priorité.

Mr BOEZ expose à l'Assemblée les différents devis établis pour le ravalement des murs extérieurs de la salle polyvalente.

<b>Entreprises</b>	<b>Façade arrière + pignon</b>	<b>Façade rue</b>	<b>Total HT</b>
Entreprise CARDON	5 008.69 €	7 632 €	12 640.69 €
Entreprise José RAMOS	?	?	15 135.00 €
Nord Ravalement	8 469.00 €	7 788.00 €	16 257.00 €
SCR HERBIN	7313.30 €	1648.50 €	14 958.80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de faire appel à l'entreprise CARDON pour les travaux de ravalement de façade arrière et pignon de la salle polyvalente, estimant que le ravalement de la façade rue n'était pas une priorité.

### **V – AJR – Animation Jeunesse Rurale**

Mme le Maire rappelle que l'AJR, du fait du 2<sup>ème</sup> LALP Secteur Est, souhaite des locaux sur les communes de Cauvoir, Séranvillers-Forenville, Sailly-les-Cambrai et Cantaing sur Escaut. A ce jour, l'AJR réfléchit sur les locaux et les prix de location.

Mr FARAGUNA affirme que les loyers demandés à l'AJR seront toujours supérieurs aux locations passées et actuelles très aléatoires de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal a réaffirmé sa volonté de créer un lieu d'accueil de loisirs à Séranvillers-Forenville.

Mme le Maire prend la parole et dit que l'association envisage d'installer un billard, un babyfoot, une table de ping-pong, une chaîne Hifi... La commune ne pourra donc plus disposer de la salle comme auparavant (14 juillet...).

Mr NIVESSE de l'AJR a fait part de son désir de changer le jour des activités dans la commune. L'AJR occuperait la salle le vendredi soir et non plus le mercredi après-midi. Après réflexion, Madame le Maire lui a spécifié pas avant le début d'année prochaine sous toute réserve. Elle rencontrera Mr NIVESSE prochainement. Le jour de préférence reste le mercredi.

### **VI – QUESTIONS DIVERSES**

#### ➤ **Logement du presbytère – 1<sup>er</sup> étage**

Lors du démontage de la douche à remplacer, l'entreprise MULARD a constaté la présence d'un champignon et a contacté Mme le Maire qui s'est rendue sur place. Elle a pris rendez vous avec Mr CAVELLIERE pour établir un diagnostic.

#### ➤ **Lotissement « Le Borniava »**

Le permis d'aménager a été accordé. Les travaux débuteraient début 2012.

#### ➤ **Travaux de sécurité Grand' rue**

Le 17 octobre, Mme le Maire, Mr BOEZ, Mr BEDU et l'entreprise DESCAMPS se sont rencontrés pour fixer la date de début des travaux. Ils ne peuvent débuter qu'en février 2012.

#### ➤ **PLU**

La réunion du PLU du 17 octobre 2011 a été ajournée car Mr NICOLE et Mr PARIS de la DDTM, n'étaient pas présents. Mme LOYER a demandé quelques pièces manquantes au dossier (plan du réseau d'eau...).

#### ➤ **Aérodrome de Cambrai-Niergnies**

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 11 octobre 2011. L'étude Faune Flore n'est toujours pas terminée.

La prochaine réunion concernant les panneaux photovoltaïques aura lieu le lundi 21 novembre 2011. Un nouvel appel à projet a été lancé vu que le choix des panneaux a été modifié : panneaux orientables. La CAC répond à l'appel à projet national.

Le permis de construire sera déposé en Mairie avec l'étude d'impact et instruit en Préfecture.

➤ **EITF**

Mme le Maire, accompagnée de Mr DELVAUT d'EITF et de Germain ont fait le tour de la commune pour relever les éventuels renouvellements qui resteraient à faire au niveau de l'éclairage public. Un devis a été demandé pour le changement de 2 armoires anciennes. La dernière facture envoyée par EITF est restée en suspens, manque de précisions sur les interventions.

➤ **Restos du Cœur**

Pour la 2<sup>ème</sup> année, nous avons contacté Mr MOUILLARD, Adjoint à Ligny en Cambrésis, pour l'organisation de la distribution. Il a tenu une permanence pour les inscriptions ce jour.

➤ **Columbarium**

L'aménagement du columbarium est en cours. Mme le Maire a rencontré Mr PILARD des Brigades Vertes pour refaire les allées et mettre des schistes tout comme cela a été fait par Germain au cimetière de Forenville.

➤ **ATESAT**

L'ATESAT disparaît sur le Cambrésis par manque de personnel, la convention va donc prendre fin au 31 décembre 2011. Ce service aidait les communes sur les problèmes d'urbanisme (plan d'alignement sur les voies communales, classement des voies communales...).

Mr DANIEL de la DDTM a déposé en Mairie les documents qui pourront aider les communes à remplacer les services de l'ATESAT. Mme le Maire l'a sollicité pour faire une étude d'accessibilité de l'Eglise.

➤ **Abri bus sur la Place**

Un abri bus sur la Place est demandé par la population.

Mme le Maire a abordé à plusieurs reprises cette demande, émanant d'autres communes, à Mr Yves COUPE (Conseiller Régional et Vice-président de la CAC en charge des transports). La CAC a la compétence transports. Un abri bus coûte environ 20 000 €. La CAC ne peut prendre en charge la totalité de tous les abris bus. Néanmoins, la possibilité d'installer un abribus sur la place est à envisager.

➤ **Fête de Noël**

La fête de l'Ecole aura lieu le 16 décembre à Séranvillers.

Le Noël des enfants et des aînés se fera le 17 décembre à 15 heures. Le spectacle retenu est « Tour de contes et Boules de Neige ». Toute la population sera invitée.

➤ **Fête communale**

Le Comité des Fêtes, au vu de la grande affluence des brocanteurs et de l'étroitesse de la rue de Forenville, désire organiser la brocante dans la Grand' rue et autour de la Place. Une déviation sera établie.

➤ **Benne à verre**

Suite à une précédente décision du Conseil Municipal, l'enlèvement de la benne à verre est prévu pour 2012.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures.